

## Compte-rendu conseil d'école du deuxième trimestre Année 2016-2017

Le jeudi 23 mars à 18h

**Mairie** : MME BONNEFOY

**Représentants de parents d'élèves** : MMES BAYLE, PERACHE, JARACZEWSKI, GRANDOUILLER, PERBET, MOK ET MM COSENTINO ET ROBERT

**Enseignants** :

Mme MATAFFIRI, Mme MACHABERT, Mme SABATIER I, Mme PACALON, Mme BRUJAS, Mme GARNIER, M DECOEUR, Mme MAJESTE-LABOURDENNE, Mme MONTMEA, Mme BERINGER, Mme BEYSSAC, Mme ROCHE, M<sup>r</sup> BERTHASSON (directeur)

### 1° APPROBATION COMPTE-RENDU 1° CONSEIL 2016-2017

Il est approuvé à l'unanimité.

### 2° SECURITE

- Stationnement

Il semblerait qu'il y ait moins de soucis sur la route de Jonzieux, mais des incivilités demeurent sur la rue du breuil (non-respect de l'arrêt de bus, passage piétons...). M Berthasson demande à Mme Bonnefoy si le maire peut solliciter le passage de la gendarmerie. Elle en fera la demande.

- Déneigement

Lors des premiers épisodes neigeux, le piétonnier venant la route de Jonzieux n'a pas été déneigée. Il y avait un problème de planning. Il est désormais rajouté sur le planning et il devrait être déneigé. En ce qui concerne les trottoirs des rues autour de l'école, ce n'est pas toujours possible de tous les faire dans la journée.

- PPMS

Le PPMS a été remis à jour suite à la visite de M Dumas gendarme à la brigade de St Didier en Velay. Il a notamment indiqué quels étaient les lieux de confinement les plus pertinents. Il a aussi recommandé quelques investissements à la mairie. Des trousse de confinement ont été constituées dans chaque lieu. L'alarme spécifique et le vidéophone couleraient respectivement 2064€ et 5931€ (La Communale + Malmont). Ces travaux devraient être effectués prochainement. L'occultation des vitres coulerait entre 15 000 et 23 000€. La mairie ne pourra effectuer de tels travaux, des solutions de confinement pourront malgré tout être trouvées. Un exercice de PPMS sera organisé d'ici les vacances de printemps.

- Incendie

Un exercice incendie a été organisé le mercredi 22 mars. Il s'est bien passé. Deux points à noter : une mollette de sécurité dans la classe de Anne ne fonctionne pas et, en raison du plan Vigipirate, il est indispensable que les enseignants aient leur clé du portail sur eux.

### 3° ACTIVITES PEDAGOGQUES

- Projet d'école

M Berthasson présente le projet d'école. Les 3 axes de ce projet rédigé pour 3 ans sont :

- jardin et environnement : Adopter un comportement éthique et responsable

Cet axe regroupe toutes les actions que l'école conduit dans le domaine de l'éducation au développement durable (tri des déchets, économie d'énergie, sensibilisation à la gestion de l'eau...). Cette démarche a conduit l'équipe à demander la labellisation E3D de l'école. Le dossier est en cours d'étude auprès des autorités académiques. Les parents qui le souhaitent peuvent s'associer au projet en participant au comité de pilotage qui associe le personnel communal, les élus et les enseignants.

- coopération et citoyenneté

Cet axe fait référence aux actions que peuvent conduire les classes ensemble (défi-lectures, activités de tutorat...) mais aussi le travail du conseil des délégués ce dernier réunit 2 délégués par classe élémentaire. Il discute des

problèmes que peuvent rencontrer l'ensemble des élèves et des projets qu'ils pourraient conduire. Les délégués ont notamment réfléchi aux premiers gestes à faire en cas de malaise de l'enseignant. Ils ont également organisé un concours de dessin et ils organisent actuellement une collecte au profit des restos du cœur.

- évaluation et apprentissages

Ce dernier point concerne la mise en place de nouveaux outils d'évaluation :

- Cahier de réussite en maternelle
- Livret Scolaire Unique et Numérique en élémentaire

- Classe piscine encadrement

Les parents interrogent l'équipe enseignante sur les conditions d'encadrement lors des classes piscine. M Berthasson indique les conditions sont définies par l'inspection académique. Pour une classe élémentaire, la norme est :

#### **L'enseignant et un maître nageur en dessous de 30 élèves + un maître nageur à la surveillance du bassin.**

Dans les faits, nous essayons d'emmener un parent agréé supplémentaire lors de chaque journée. M Berthasson rappelle que les parents non-agrérés ne sont pas autorisés à accéder au bord du bassin. Par ailleurs, il indique que suite à l'accident de Chazelle sur Lyon un courrier émanant de l'inspection de l'éducation nationale rappelle que la présence trop importante d'adultes au bord des bassins peut être néfaste aux bonnes conditions de surveillance.

- Projet Cirque

Tous les élèves de maternelle bénéficient actuellement des interventions de l'association l'Hurluberlu. Le moniteur vient tous les vendredis afin de faire découvrir aux enfants les arts du cirque et de préparer une petite représentation pour les parents le 15 mai au gymnase 1.

- Classes nature

Les classes de cycle 2 partiront en classe nature au mois de mai. Des réunions d'informations auront lieu à l'occasion des portes ouvertes de l'école.

- Projets divers

La classe de Céline Garnier a pu assister en direct de la station spatiale internationale à une conférence de Thomas Pesquet. Plusieurs sorties sont prévues d'ici la fin de l'année : Sortie à la ferme pour les classes de Sandrine (PS2) et Isabelle le 23 mai, défi lecture pour les CE2 et la classe de Maryline, liaison GS/CP, projet « sculpteur de mémoire » pour les CM2, visite du centre de tri pour les CM1, école et cinéma, image et tout-petits...

#### **4° RENTREE 2016-2017**

- Horaires de l'école et organisation des TAP
  - Compte-rendu réunion groupe de travail

Le compte-rendu de la réunion du groupe de suivi des TAP est disponible sur le site Internet de l'école. Les parents interrogent l'équipe enseignante sur le bilan qu'elle tire de ces 3 années de fonctionnement. Il est difficile de dégager un bilan objectif et général de la réforme. Toutefois, l'équipe enseignante a essayé et continuera d'essayer de tirer profit au mieux des leviers pédagogiques que la nouvelle organisation scolaire a permis pour la réussite des élèves.

- Vote des horaires

Les horaires de l'école avaient été définis pour une période de 3 ans arrivant à échéance en juin 2017. Il revient au conseil d'école de proposer de prolonger les horaires actuels ou de proposer une modification dans le cadre de la loi sur les rythmes (5 matinées de classes obligatoires et 24h hebdomadaires). Le conseil se prononce à l'unanimité pour le prolongement des horaires actuels.

- Prévisions d'effectifs

L'école compte aujourd'hui 307 élèves, elle devrait en compter à peu de choses près le même nombre à la rentrée prochaine.

- Scolarisation des 2 ans

A ce jour, 19 enfants sont préinscrits en PS1, et 23 inscrits en PS2. Ces nombres devraient évoluer après les portes ouvertes. M Berthasson rappelle que l'école admet les PS1 en fonction des places disponibles. Ces dernières années, ce nombre était calculé en fonction des autres effectifs de maternelle et l'objectif était de ne pas dépasser 28 élèves par classe en maternelle. L'année dernière tous les enfants préinscrits ont pu être admis. Pour cette année, il n'est pas possible de déterminer encore le nombre d'élèves qui pourra être admis.

- Portes ouvertes

Les parents du conseil seront présents lors des portes ouvertes.

- Personnel

L'école a pu bénéficier en décembre du recrutement d'une personne en service civique. Il s'agit de Chelsea Giraud. Elle a pour mission d'accompagner les sorties scolaires, de remplacer les EVS ou AESH quand elles sont absentes, d'aider des groupes d'élèves, d'aider à la direction....

En ce qui concerne les EVS les contrats ne devraient pas être renouvelés. M Berthasson regrette ce choix car elles permettent de mieux accompagner les enfants tout au long de leur scolarité. 3 AESH travaillent à l'école. 2 d'entre elles sont en CDI mais leur affectation à l'école La Communale dépend du nombre d'enfants à besoins spécifiques et n'est donc pas déterminée pour l'année prochaine.

Enfin, M Berthasson fait un point sur la situation des personnels municipaux. Alamata Wandaogo est en arrêt maladie remplacée par Elodie Duhamel. Il interroge Mme Bonnefoy sur le sujet déjà évoqué de la titularisation de Camille Poyet à la rentrée. Elle ne donne pas de réponse et indique qu'une réunion est prévue avec l'adjoint au personnel pour préparer la rentrée prochaine et évoquer la situation de chacune des personnes travaillant à l'école.

L'équipe enseignante remercie tous les personnels de l'école qui contribue à assurer le bon fonctionnement de l'école de part leur engagement et leur professionnalisme.

## **5° PAI**

Les parents d'élèves posent la question des conditions de rédaction et d'application des PAI. M Berthasson explique que le PAI est né de l'interdiction pour les enseignants de donner des médicaments. Partant de là, il convenait de pouvoir mettre un protocole permettant aux élèves présentant des problèmes de santé sérieux de pouvoir être pris en charge à l'école. Dans ce cas, la famille, l'école, le médecin scolaire et le cas échéant les services périscolaires signent un protocole permettant aux adultes ayant la charge de pratiquer tous les gestes nécessaires à la préservation de la santé de l'enfant. La mise en place de ce type de protocole s'accompagne dans tous les cas graves de l'appel au 15 et de l'information aux familles.

La question des séjours avec nuitées est posée. Dans le cas de traitement à donner pendant le séjour, il convient également de signer un PAI. Les familles concernées doivent donc prendre contact avec les enseignants au plus vite pour mettre en place le protocole qui doit être signé par le médecin scolaire.

M Berthasson laisse la parole à Mme Bonnefoy pour expliquer comment la municipalité met en place les PAI à la cantine. Elle explique que toutes les situations d'enfants ayant un PAI sont présentées à l'ensemble du personnel lors d'une réunion de prérentrée. Ensuite, une fiche mémo et une pochette avec la photo de l'enfant sont présentes au restaurant scolaire. Le médecin scolaire se déplace chaque fois que nécessaire pour former les personnels aux gestes les plus compliqués. La rédaction d'un PAI implique l'obligation pour les personnels responsables de l'enfant de l'application du traitement concerné.

En ce qui concerne les TAP et le centre de loisirs, un deuxième PAI doit être signé par le centre de loisirs.

## **6° QUESTIONS DIVERSES**

Le centre de loisir Pierre Royon a mis en place cette année le dispositif CLAS. Ce dispositif permet d'accompagner des petits groupes d'enfants de l'école élémentaire 2 soirs par semaines pour les amener à plus d'autonomie et d'ouverture culturelle. Les groupes sont constitués en collaboration entre les enseignants, les animateurs et les familles. Les familles qui souhaiteraient des informations au sujet de ce dispositif pourront contacter le centre de loisirs ou M Berthasson.

Mme Bonnefoy indique que M Sahuc va quitter ses fonctions. C'est Mme Lachat qui le remplace pour la gestion des absences et des factures du restaurant scolaire. Elle est joignable à l'adresse : [restoscolaire@saintjustmalmont.fr](mailto:restoscolaire@saintjustmalmont.fr).

Les parents d'élèves interrogent M Berthasson sur les absences d'enseignants non-remplacés. Ce dernier regrette cette situation et assure que l'équipe pédagogique fait au mieux pour assurer la continuité pédagogique dans tous les cas. Il remercie à ce sujet l'ensemble des personnels de l'école qui permettent d'assurer l'accueil des élèves dans les conditions les meilleures. Les parents d'élèves proposent d'envoyer un courrier aux autorités académiques pour les alerter sur le préjudice que les absences non-remplacées ont sur le parcours des élèves. Cette démarche a été engagée par d'autres écoles du secteur. Ils espèrent que leur demande sera entendue.